



### SOMMAIRE

- **Page 2.** Edito Pierre Girard. Dissection du projet de décret. Interview de Me Isabelle Robard
- **Page 3 :** Compte rendu de la réunion du 26 octobre. Le «Oui mais» au projet de décret.
- **Page 4 :** Halte à la fraude fiscale. Rappel à l'éthique. Libres opinions lues sur internet
- **Page 5 :** Dissection du décret (suite)
- **Page 6 :** La RCP. La Chambre passée au crible. Un numerus clausus, vite ! La CARPPO
- **Page 7 :** Les ostéopathes s'expriment. Résultats du référendum-sondage.
- **Page 8 :** La Chambre explique sa position dans le calme et la sérénité.

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Fernand-Paul Berthenet, Dominique Chardon, Christopher Fleischner, Pierre Girard, Patrick Just, Isabelle Robard, Guy Roulier, François Thimjo.

Pour contacter le journal :

Guy Roulier 23, rue d'Anjou  
BP 12359

49023 ANGERS CEDEX 02

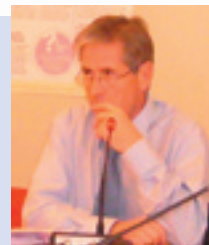
Mail : [cnosteo@cnosteo.com](mailto:cnosteo@cnosteo.com)

Fax : 02 41 88 12 06 Tél : 02 41 87 76 65

Visitez notre site  
[www.cnosteo.com](http://www.cnosteo.com)

## LE DECRET : enfin !

Le premier décret d'application tant attendu, a été présenté 26 octobre 2006 par le Pr. BRUNELLE, conseiller du ministre de la Santé M. Xavier BERTRAND aux organisations professionnelles. Compte-rendu par Christopher FLEISCHNER page 3



**Le «OUI MAIS» de la Chambre au projet de décret de compétence.** texte et communiqué page 3

**La position de la Chambre dans le calme et la sérénité** par Patrick JUST page 8

## DISSECTION DU DECRET

par Maître Isabelle ROBARD. Afin que vous puissiez juger en connaissance de causes des implications de ce premier projet de décret, nous avons demandé à la spécialiste du «Dossier ostéopathe» de nous éclairer, en toute indépendance. lire page 2



**La CARPPO**  
première Caisse sociale des  
ostéopathes est opérationnelle voir p.6

## Une Caisse de Solidarité pour la défense des ostéopathes

Après constatation de la carence et de l'inadaptation des contrats de protection juridique, la Chambre a décidé de prendre en main la destinée des professionnels par la création d'une caisse de solidarité.

## Halte à la fraude à la sécurité sociale

Les chiffres de la population ostéopathique en France sont très différents selon les angles d'étude. Certaines sources officielles ont fait état de 24000 praticiens employant des techniques ostéopathiques. Suite page 4



**NEW !**  
La maison  
des  
Ostéopathes

vous offre des prestations et produits à des conditions très étudiées. voir p. 8

## RCP professionnelle ostéopathe : attention aux contrats fallacieux

qui vous sont proposés et qui comportent des exclusions qui en annulent la portée (par ex. exclusion des actes non réglementés). La Chambre défend tous les ostéopathes en exercice répondant aux critères de sa Charte. Elle a bâti dans ce but, en toute indépendance et après un audit exhaustif et impartial, un contrat d'assurance RCP médicale présentant toutes les garanties nécessaires à un exercice serein de notre profession d'ostéopathe. Contactez-nous.